

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le mardi 16 janvier 2018, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame Nathalie Savard, directrice générale et madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière, adjointe sont présentes.

Ayant été convoqué conformément à la loi et formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2018-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2018-01-02 Lecture des documents du ministère

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter les documents du ministère tels que présentés.

Adoptée

2018-01-03 Émission de billets

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture	16 janvier 2018	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	14h	Échéance moyenne	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen	2.9500%
Montant	1 687 000\$	Date d'émission	23 janvier 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Héva a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 janvier 2018, au montant de 1 687 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

175 000 \$	2,95000 %	2019
180 600 \$	2,95000 %	2020
186 400 \$	2,95000 %	2021
192 300 \$	2,95000 %	2022
952 700 \$	2,95000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,95000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

175 000 \$	2,00000 %	2019
180 600 \$	2,25000 %	2020
186 400 \$	2,45000 %	2021
192 300 \$	2,65000 %	2022
952 700 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,83100 Coût réel : 3,01917 %

3 -CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI

175 000 \$	3,09000 %	2019
180 600 \$	3,09000 %	2020
186 400 \$	3,09000 %	2021
192 300 \$	3,09000 %	2022
952 700 \$	3,09000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,09000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unaniment résolu ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-Héva accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 janvier 2018 au montant de 1 687 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 03-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions du public

2018-01-04 **Levée**

À 18h35, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimentement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire